



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 58960

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance quant à l'usage d'images de synthèse pornographique représentant des mineurs. Afin de contourner la loi, certaines organisations mettent en scène aux travers d'images de synthèse des scènes pornographiques représentant des mineurs. En Grande-Bretagne, ainsi qu'aux Etats-Unis, ces images pédophiles fabriquées sur ordinateur ont été condamnées, considérant qu'elles incitaient au passage à l'acte. En France, les associations de protection de l'enfant sont du même avis. Très souvent utilisé sur la Toile, refuge des sites pédophiles, la question des images virtuelles ainsi présentées et de leur utilisation se pose avec acuité. En conséquence, il lui demande quelle est sa position sur cette question et de quelle manière elle compte la résoudre.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58960

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1607